



## CONSTAT D'ANOMALIE RELATIF A DES PRESTATIONS DE MÉDIATION EN SOIRÉE (ANNEXE 1 AU CCTP)

A renvoyer par le service gestionnaire au titulaire du marché dans un délai de 15 jours à compter de la date du constat.

N° marché :			
Titulaire du marché :			
Identification du périmètre contrôlé ou de la prestation :			
Lieu du constat :			
Date du constat :		Heure du constat :	
Constat n° :			

Nature du constat :	Observations :	Montant de la pénalité	Quantité :	Délai correctif (à compter de la constatation) :
<b>Continuité de service / Comportement :</b>				
Retard (la première demi-heure de retard est neutralisée)		15 € HT		/
Absence d'un agent (constatée lors du passage du contrôleur)		30 € HT		/
Défaut de comportement d'un agent incompatible avec la mission de médiation		50 € HT		
<b>Reporting :</b>				
Non- communication des notes de reporting hebdomadaires		50 € HT		48 heures
Défaut de bilan ou de participation aux réunions bis-mensuelles		50 € HT		
		<b>TOTAL :</b>	– €	

Constaté par :

Le service gestionnaire représenté par :

Signature :

Date d'envoi :

*Le présent constat peut être complété par une photo, un rapport détaillé du contrôleur ou une copie de la main courante.*